



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2026 - 71

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	22
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du conseil
municipal : 13 juillet 2026

**OBJET : CRÉATION D'UN POSTE
D'ADJOINT DU PATRIMOINE A
TEMPS COMPLET**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-six, le vingt et un
juillet, le conseil municipal de la
commune de Chens sur Léman dûment
convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence
de Monsieur Jérôme TRONCHON,
maire,*

**PRÉSENTS : PARIS A. MORAND F.
BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F.
CHANTELOT C. BILLARD G. LAFFONT
V. MOUTHON S. CONSTANTIN V. DE
GELDER M. GEROUDETA. VIRGILI J.
RODRIGUES LAURO D. RENAULT A.
CHANTELOT L. RACINE FREIXENET M.,
VEYRAT V.**

**EXCUSÉS : PLEYNET J.P. « pouvoir à
RODRIGUES LAURO D. » GAZARYAN E.
« pouvoir à PARIS A. » BALBO A. GUY E.
« pouvoir à VEYRAT V. »**

Est élue secrétaire de la séance : BAARSCH C.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Ouverture d'une nouvelle médiathèque/ludothèque.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2026, un emploi permanent d'agent de médiathèque relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le 24/07/2026

ID : 074-217400704-20260721-D2026_71B-DE



Le conseil municipal, à 16 voix pour, cinq abstentions (PARIS A., GAZARYAN E., CHANTELOT Ch., GEROUDET A., LAFFONT V.) et une voix contre (ZANNI F.)

DÉCIDE :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent de bibliothèque, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique, pour une durée d'un an maximum.

Le contrat pourra être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans si, au terme de la durée mentionnée au deuxième alinéa, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi concerné par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64111 du budget primitif 2026.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Chantal BAARSCH

Le maire
Jérôme TRONCHON

